**Saisie des données avant la visite de l’établissement**

**Psychiatrie et psychothérapie**

**Questionnaire à l’intention de la personne responsable de l’établissement de formation postgraduée\***

**(p. ex. médecin-chef-fe, médecin adjoint-e, etc.)**

Raison de la visite :

(selon données de l’ISFM)

nouvelle reconnaissance

changement de catégorie

réévaluation (suite à un changement de responsable)

résultats insatisfaisants de l’enquête auprès des médecins-assistant-e-s

autre :

Sommaire

A : Données structurelles générales

B : Données concernant la formation postgraduée

C : Données spécifiques à la discipline

D : Annexes

Remarque :

Les questions se basent sur les documents suivants :

* Réglementation pour la formation postgraduée (RFP)
* Programme de formation postgraduée (principalement chiffres 3 et 5)
* Modèle de canevas pour les concepts de formation postgraduée (art. 41 RFP)
* Modèle de contrat de formation postgraduée
* Interprétation selon « Qu’entend-on par ‹ formation postgraduée structurée › ? »
* Enseignement à distance (sessions en ligne, programmes d’« e-learning ») et formation médicale continue : recommandations de l’ISFM à l’intention des sociétés de discipline

**A. Données structurelles générales**

**Nom de l’établissement de formation postgraduée**

Catégorie actuelle :

**Responsables de la formation postgraduée**

Nom de la personne responsable de l’établissement

Responsable depuis

Taux d’occupation       %

Spécialiste depuis

Habilitation / titre de privat-docent oui non

Nom de la suppléante ou du suppléant

     

Taux d’occupation       %

Spécialiste depuis

Nom de la coordinatrice ou du coordinateur, si différent de la personne responsable de l’établissement :

Spécialiste depuis :

Coordinatrice / coordinateur = médecin adjoint-e ou chef-fe de clinique qui coordonne la formation à l’interne, cf. glossaire (www.siwf.ch → Établissements → Visites d’établissements)

Nom des médecins adjoint-e-s et chef-fe-s de clinique

      Spécialiste depuis       Taux d’occupation       % Tutorat oui non

      Spécialiste depuis       Taux d’occupation       % Tutorat oui non

      Spécialiste depuis       Taux d’occupation       % Tutorat oui non

      Spécialiste depuis       Taux d’occupation       % Tutorat oui non

      Spécialiste depuis       Taux d’occupation       % Tutorat oui non

      Spécialiste depuis       Taux d’occupation       % Tutorat oui non

      Spécialiste depuis       Taux d’occupation       % Tutorat oui non

S’il y en a plus de 8, merci de joindre une liste au présent questionnaire.

Tutorat = personne avec fonction d’enseignant-e, affectée à un-e médecin en formation postgraduée pour les questions de formation spécifiques à la discipline (généralement médecin adjoint-e / chef-fe de clinique), cf. glossaire (www.siwf.ch → Établissements → Visites d’établissements)

**Formatrices / formateurs et postes de formation postgraduée**

Nombre de formatrices / formateurs au total

- dont médecins adjoint-e-s

- dont chef-fe-s de clinique

- autres\*

\*Précisez svp :

Nombre de postes de formation postgraduée

- dont pour candidat-e-s au titre de spécialiste de la discipline

- dont pour candidat-e-s à un autre titre de spécialiste (formation à option)

Médecins en formation visant le titre de médecin de famille

**Structure de l’établissement de formation postgraduée**

clinique / institution individuelle

clinique / institution faisant partie d’un groupement

avec

clinique / institution faisant partie d’un réseau

avec

coopération informelle avec d’autres institutions

cf. glossaire (www.siwf.ch → Établissements → Visites d’établissements)

La clinique possède les services suivants / propose l’accès à :

service d’urgence

SI

salle d’OP

IMC « Intermediate Care »

unité de lits

clinique de jour

policlinique / service ambulatoire

division de recherche

Autres services nécessaires à la discipline :

Service de consultation spécialisé en

dirigé par :

médecin responsable de l’établissement de formation postgraduée / médecin adjoint-e

chef-fe de clinique seul-e

médecin responsable de l’établissement de formation postgraduée + médecin en formation

tutrice / tuteur + médecin en formation

médecin en formation

Existe-t-il une activité de recherche ?

oui non

Laquelle ?

**Engagement des médecins en formation postgraduée**

Un contrat de formation écrit, mentionnant des objectifs de formation précis, a-t-il été établi avec chaque personne en formation postgraduée ?

cf. glossaire (www.siwf.ch → Établissements → Modèle de contrat de formation postgraduée)

oui  non

Un engagement dure normalement un an plus d’un an

Il peut être prolongé oui non

Pourcentage des différentes activités d’un-e médecin en formation postgraduée :

Prestations de service / formation postgraduée       %       %

Prestations de service / recherche / enseignement       %       %       %

**Questions sur des points particuliers :**

Quelles sont les caractéristiques particulières de l’établissement ? Qu’est-ce que les médecins en formation apprennent particulièrement bien ou mieux que dans d’autres établissements ?

Quel est l’apport personnel de la personne responsable de l’établissement envers les médecins en formation ? En quoi la clinique profite-t-elle de la personnalité de la ou du responsable de l’établissement ?

Quelles sont les ressources mises à votre libre disposition pour la formation postgraduée (p. ex. temps libre, postes supplémentaires, postes du budget, etc.) ?

Quelles prestations attendez-vous, ou vos collaboratrices et collaborateurs, de la clinique ou de l’État en contrepartie de la mise en œuvre d’une bonne formation postgraduée ?

L’établissement est-il intéressé à former des médecins ? Si oui / non, pourquoi ?

Quelle est selon vous la plus grande difficulté de la formation postgraduée médicale ?

Où se situe selon vous le plus grand potentiel d’amélioration ?

**Autres remarques relatives à la structure de l’établissement de formation postgraduée :**

**B. Données concernant la formation postgraduée**

**1. Concept de formation postgraduée**

Y a-t-il un concept de formation postgraduée ? oui non

Quand a-t-il été mis à jour ?

Les médecins en formation connaissent-ils ce concept ? oui  non

Les formatrices et formateurs connaissent-ils ce concept ? oui  non

**2. Système et culture d’enseignement**

Y a-t-il un tutorat pour chaque médecin en formation postgraduée ?

oui non

Rapport numérique entre formatrices / formateurs et médecins en formation :

      :

Les formatrices et formateurs sont-ils déchargés d’autres tâches de la clinique ?

oui non

Les formatrices et formateurs sont-ils formés pour leurs tâches d’enseignement ?

oui non

Si oui, de quelle manière ?

Les formatrices et formateurs sont-ils supervisés ?

oui non

Par qui ?

Les formatrices et formateurs sont-ils dédommagés pour leurs tâches d’enseignement ?

oui non

De quelle manière ?

**3. Conventions et contrôles d’objectifs**

Réalisez-vous un entretien d’entrée pour établir les objectifs de formation ?

oui non

Procédez-vous à des entretiens d’évaluation pour contrôler et consigner les objectifs de formation ?

oui non

À quelle fréquence ?

1x an

2x an

3x an

Réalisez-vous des évaluations à l’aide de mini-CEX / DOPS (évaluations en milieu de travail) ?

Mini-Clinical Evaluation Exercises / Direct Observation of Procedural Skills, cf. glossaire (www.siwf.ch → Établissements → Visites d’établissements)

oui non

Quatre fois par an (comme préconisé) ?

oui non

Qui décide de l’organisation des évaluations en milieu de travail ?

formatrices / formateurs

médecins en formation

L’entretien d’évaluation annuel est-il conforme au logbook et au certificat ISFM ?

oui non

Les médecins en formation sont-ils tenus de compléter leur logbook de manière régulière ?

oui non

Réalisez-vous des entretiens de carrière ?

oui non

**4. Contenu de l’enseignement / instruments de formation**

Le contenu de l’enseignement prescrit par votre concept de formation peut-il être respecté à l’heure actuelle ?

oui non

Quels points ne peuvent pas être respectés ?

Parmi les aspects interdisciplinaires figurant dans le logbook, lesquels sont abordés au sein de votre établissement ?

compétences relatives à l’économie de la santé

questions éthiques relatives au traitement de patients

obligations professionnelles selon la LPMéd

directives et ordonnances propres à votre discipline concernant la recherche clinique (p. ex. ASSM)

Les prescriptions de médicaments sont-elles contrôlées ? oui non

Réalisez-vous des discussions de cas ? oui non

Les médecins en formation peuvent-ils accomplir un travail scientifique ? oui non

Les médecins en formation apprennent-ils sous supervision à :

- organiser des consiliums ? oui non

- élaborer des expertises ? oui non

Les médecins en formation peuvent-ils accéder librement sur internet : oui non

- aux revues spécialisées ? oui non

- aux banques de données (p. ex. « Up-to-Date ») ? oui non

- à des programmes de formation ? oui non

Ont-ils accès à des simulateurs ? oui non

**5. Sessions de formation postgraduée structurée**

= sessions à thème, principalement théoriques, pas d’activités de routine / rapports, visites, etc. !

cf. interprétation selon « Qu’entend-on par ‹ formation postgraduée structurée › ? »

5.1 Formation postgraduée interne

Quelles sont les sessions de formation postgraduée structurée proposées dans votre clinique (y c. sessions à distance) ?

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Sessions organisées par l’institution ou interdisciplinaires reconnues avec animatrice ou animateur**  **(y c. sessions à distance, etc., conformes aux recommandations de l’ISFM)** | | |
|  | | |
|  |  | Remarques |
|  | Exposés et présentations de cas |  |
|  | Colloques interdisciplinaires |  |
|  | Conférences clinico-pathologiques |  |
|  | Conférences morbidité/ mortalité |  |
|  | Discussions sur les CIRS (Critical Incidence Reporting System) |  |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Sessions de formation postgraduée et continue au sein de la clinique dans le cadre de cursus spécifiques** | | |
|  | | |
|  |  | Remarques |
|  | Exposés |  |
|  | Discussions de cas avec animatrice ou animateur, mettant l’accent sur l’aspect didactique |  |
|  | Ateliers |  |
|  | Journal clubs |  |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Sessions interactives** | | |
|  | | |
|  |  | Remarques |
|  | Formation pratique (cours hands-on, ATLS, ACLS, PALS, ALS, etc.) |  |
|  | Cours de simulation médicale (p. ex. compétences pratiques, communication) |  |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Sessions de formation postgraduée pendant le travail clinique (cf. ci-avant)** | | |
|  | | |
|  |  | Remarques |
|  | Évaluations en milieu de travail (Mini-CEX et DOPS, EPA, et similaires) |  |
|  | Transmission de compétences dans le cadre d’EPA |  |
|  | Enseignement au chevet des patients avec animatrice ou animateur, mettant l’accent sur l’aspect didactique |  |

Autre :

Combien d’heures par semaine ?

À quelle fréquence les médecins en formation peuvent-ils généralement y participer ?

toujours

la plupart du temps

rarement

jamais

5.2 Formation postgraduée externe

Les médecins en formation peuvent-ils participer à des sessions externes ?

oui non

Auxquelles ?

Les médecins en formation font-ils un compte-rendu aux autres assistant-e-s après une session externe ?

oui non

5.3 Financement des sessions de formation postgraduée externes

L’établissement prend-il en charge le financement des sessions de formation externes des médecins en formation postgraduée ?

oui non

intégralement

partiellement

Par médecin en formation et par année, en CHF :

Le financement des sessions de formation externes est-il précisé dans le contrat de formation postgraduée ?

oui non

**6. Rotation**

Les médecins en formation ont-ils la possibilité d’effectuer des rotations au sein de la clinique / de l’institution ?

oui non

Les médecins en formation ont-ils la possibilité d’effectuer des rotations dans des cliniques / institutions externes ?

oui non

Lesquelles ?

**7. Horaires**

La durée de travail prescrite (50h/semaine) peut-elle être respectée ?

oui non

Si non, pourquoi pas ?

Les horaires incluent-ils 4 heures de formation postgraduée structurée ?

oui non

Les horaires incluent-ils 4 heures de formation postgraduée non structurée ?

oui non

Si non, pourquoi pas ?

Les heures supplémentaires peuvent-elles être compensées ?

oui non

De quelle manière ?

Les médecins en formation ont-ils la possibilité d’accomplir un travail de recherche pendant les heures de travail régulières ?

oui non

Remarques :

**8. Mesures d’assurance-qualité / gestion des risques et des erreurs**

L’établissement applique-t-il un programme d’assurance-qualité (p. ex. AQC, Out come, etc.) ?

oui non

Si oui, lequel ?

L’établissement utilise-t-il des instruments d’assurance-qualité, p. ex :

- conférence de morbi-mortalité ? oui non

- CIRS (Critical Incident Reporting System) ? oui non

- autres :

Votre clinique édicte-t-elle des SOP ? (Standard Operation Procedures = livre bleu / blanc,

instructions relatives au traitement des patients, etc.)

- pour les cas d’urgence oui non

- pour le fonctionnement normal oui non

**9. Financement de la formation postgraduée médicale**

Comment les 15 000 francs alloués à chaque médecin en formation sont-ils utilisés ?

**Autres remarques relatives à la formation postgraduée :**

**C. Données spécifiques à la discipline**

Pour répondre à ces questions, veuillez consulter le programme de formation postgraduée de la discipline concernée, chiffres 3 et 5 ([www.siwf.ch](http://www.siwf.ch)).

**Classification de l’établissement de formation postgraduée et critères**

Selon les critères du programme de formation postgraduée de votre société de discipline médicale, votre établissement est classé comme suit :

Certains points concernant la structure et l’offre de votre clinique en matière de formation postgraduée ont-ils été modifiés depuis la classification précitée ?

oui non

Si oui, lesquels ?

Depuis quand ?

Entrées hospitalisations par an

Patients ambulatoires par an

**Critères particuliers**

L’EFP offre-t-il aux candidats de participer à des sessions de formation   
postgraduée au sein d’une alliance d’établissements de formation ?  oui  non

Propose-t-il plus de 6h de supervision de la formation par an?  oui  non

Qui se charge des supervisions?

- Le supérieur direct  oui  non

- Le médecin-chef  oui  non

- Un responsable particulier de la formation  oui  non

L’établissement offre-t-il plus de 30 h de supervision par an pour les traitements

de psychatrie et psychothérapie intégrée (IPPHB)  oui  non

L’EFP assure-t-il au candidat le libre choix pour les 3 modèles

psychothérapeutiques?  oui  non

Les candidats ont-ils la possibilité d’exécuter des psychothérapies et de

les faire superviser (temps protégé, locaux, etc)?  oui  non

Peuvent-ils établir des expertises?  oui  non

- expertises civiles  oui  non

- expertises en droit des assurances  oui  non

- expertises pénales  oui  non

- autres

Votre établissement remplit-il les critères et dispositions du programme de formation relatifs à sa classification actuelle ?

oui  non

Les critères suivants ne sont pas ou pas encore remplis :

**Autres remarques relatives aux données spécifiques à la discipline :**

**Demande :**

Sur la base des critères et des dispositions du programme de formation postgraduée de ma société de discipline médicale, je demande que mon établissement de formation soit classé comme suit :

**D. Annexes**

Veuillez adresser les documents suivants au secrétariat de l’ISFM **avant** la visite :

* Concept de formation postgraduée
* Organigramme de l’établissement
* Organigramme du personnel de l’établissement
* Liste des médecins en formation postgraduée (nom, année de formation, titre visé)
* Rapport annuel
* Programme des offres de formation postgraduée internes (programme hebdomadaire, mensuel ou semestriel)
* Programme des offres de formation postgraduée externes
* 3 plans de service/emplois du temps (mois précédent, mois en cours et mois suivant) des médecins en formation avec légende ou description précise

Statistiques « type et nombre » des deux dernières années (prière de cocher ce qui convient) :

statistique des opérations

statistique des diagnostics

statistique des examens / investigations

statistique des patients (hospitalisés / ambulatoires)

Des annexes supplémentaires spécifiques à la discipline sont souhaitées :